

2000 g + 1 copie Compt 1/1/77

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 8 Décembre 1956

Département  
Charente-Maritime

Le huit Décembre 1956 le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. BRUSSET Max, Maire.

OBJET :  
Remboursement de l'avance  
de 500.000 frs au  
C.G.D.F.

56 171

ETAIENT PRESENTS : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU, COUZINET, GAUSSEL, BARROT, LAURENT, C UNIL, BARRIERE GUILLAUD, DOMEQ, ETCHEBER, POUGET, BOURDEILLE, NARTEAU, Melle FOUCHE, MM. CHAMBOULAN, GRUSSENMEYER, DUFOUR, ROCHEDEREUX, COUNIL EDOUARD, PAPEAU, GUICHAOUA

Représentés : M. Brotreau par M. Reutin

M. Etcheber a été élu secrétaire

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Percepteur faisant connaître que la délibération du Conseil Municipal transformant en subvention l'avance de 2.500.000 frs consentie au C.G.D.F. ne peut tenir pas compte de l'avance de 500.000 frs faite en 1954. Le Comité des Fêtes dispose d'un avoir de 1 million environ, il demande que le remboursement soit effectué

Le Conseil Municipal

Vu les propositions de la Commission des Finances

décide

- que le remboursement de l'avance de 500.000 frs consentie au Comité Général des Fêtes de Royan en 1954 sera effectué par prélèvement sur la subvention qui sera accordée pour 1957 lors du mandatement de cette dernière.

Adopté à l'unanimité moins 1 voix contre.

Fait et délibéré à Royan, le jour, mois et en susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,

APPROUVE

Roche fort s/Mer le 9 Janv. 1957  
Le Sous-Préfet : Illisible.



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 14 Janvier 1957  
Pr le Député Maire  
L'Adjoint Délégué,